

Motion relative au dispositif accompagnement de l'installation

La Chambre d'Agriculture de la Lozère, réunie en Session le 17 octobre 2017 à Mende, sous la présidence de Madame Christine VALENTIN, adopte la motion suivante :

CONSIDERANT

- la future politique régionale « installation » annoncée à la Commission Régionale Installation Transmission (CRIT) du 8 septembre 2017,
- l'efficacité des dispositifs actuels qui ont permis à la Lozère de disposer d'un taux de renouvellement des générations remarquable,
- que dans le cadre de la nouvelle politique régionale le risque de mettre en concurrence des dispositifs d'aide entre installation aidée et non-aidée alors même que la Région souhaite améliorer la mobilisation de la Dotation jeunes Agriculteurs (DJA) (revalorisation en faveur des secteurs mobilisant peu cette dotation),
- que le nombre d'installations aidées dans la Région Occitanie reste inférieur aux objectifs.

REGRETTE

- La non-prise en compte des contributions des Chambres d'Agriculture et l'absence d'évolution de la politique régionale d'installation alors que les propositions semblaient partagées.

S'INQUIETE

- Des conséquences que cela aura sur la sécurisation des installations futures.

DEMANDE

- La non-exclusion des porteurs de projets sollicitant la DJA du dispositif d'accompagnement technico-économique financé par la Région,
- La non-différenciation des aides sur la base du statut hors cadre familial/cadre familial. La complexité du projet et son besoin d'accompagnement étant déconnecté de cette distinction,
- L'acquisition au moins progressive du statut de chef d'exploitation pour les bénéficiaires du contrat hors DJA,
- L'harmonisation des financements mobilisés pour l'accompagnement de l'installation entre les ex-régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, la mobilisation du FSE et ses contraintes (absence de conventions financière 3 ans après le dépôt de la demande, « lourdeur » des modalités de justification...) ne doivent pas être supportées par les seuls départements de l'ex-région Languedoc-Roussillon
- La confirmation de l'obligation de suivi post-installation pour les bénéficiaires des aides (DJA et contrat hors DJA). Cette proposition avait été partagée lors de travaux préparatoires,
- A ce que les Chambres d'Agriculture soient associées à l'élaboration de la maquette financière de la future politique régionale installation afin d'en optimiser l'efficacité par rapport à la mobilisation,
- Une évaluation de l'efficacité des dispositifs régionaux financés antérieurement,
- L'organisation rapide du groupe de travail sur le cahier des charges des différentes mesures d'accompagnement pour leur prise en compte dans le dispositif d'accompagnement porté par les Chambres d'Agriculture et une mise en place effective au 01/01/2018.

Délibéré à Mende, le 17 octobre 2017

La Présidente
Christine VALENTIN

